



Conférence des présidents d'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Québec, le 4 juillet 2008

Déclaration finale

Les présidents d'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunis à Québec le 4 juillet 2008, à l'invitation de M. Michel Bissonnet, président de l'Assemblée nationale du Québec, sur le thème « Les présidents des assemblées législatives et le renforcement de la démocratie parlementaire »,

Constatant, d'une part, les avancées majeures de la démocratie parlementaire réalisées dans les États de l'espace francophone depuis le début des années 1990 et, d'autre part, la fragilité inhérente au processus démocratique en cours;

Réaffirmant leur engagement indéfectible à promouvoir le renforcement des pratiques démocratiques, condition essentielle à l'existence d'un État de droit et facteur de développement des sociétés;

Réitérant leur attachement aux principes fondamentaux relatifs à la démocratie tels que formulés dans la Déclaration de Bamako adoptée, le 3 novembre 2000, par les Ministres et Chefs de délégation des États et Gouvernements des pays ayant le français en partage réunis lors du Symposium International sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone;

Rappelant et faisant leurs les prises de position de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, formulées à Québec en juillet 2001 et à Bruxelles en juillet 2005, relativement à une mise en œuvre rigoureuse des dispositions de ladite déclaration, et plus particulièrement les dispositions du chapitre 4-A.2, par lesquelles la Francophonie s'engage à « encourager le renouveau de l'institution parlementaire en facilitant le travail des élus, en veillant au respect de leurs immunités et en favorisant leur formation »;

Persuadés que la pratique de la démocratie ne se limite pas à la présence d'institutions, mais qu'elle doit s'appuyer sur l'existence d'une culture démocratique qui place le respect de principes fondamentaux au cœur des préoccupations politiques;

Réaffirmant leur volonté de veiller à ce que les institutions parlementaires et les élus puissent remplir adéquatement leur rôle législatif, de contrôle de l'action du gouvernement et de représentation des citoyens;

Préoccupés par le phénomène de la perte de confiance des citoyens envers les institutions parlementaires et les élus;

Convaincus que les présidents d'assemblée peuvent jouer un rôle déterminant dans l'approfondissement de la démocratie, l'amélioration de l'efficacité des institutions ainsi que dans le resserrement du lien de confiance entre les citoyens et les élus, notamment en développant et en renforçant les mécanismes de dialogue entre la population et leur assemblée ainsi qu'entre leur assemblée et les autres institutions démocratiques;

Reconnaissant que les assemblées doivent être des lieux propices à l'expression et au dialogue entre toutes les tendances politiques qui y sont représentées;

Réaffirmant que les présidents d'Assemblée parlementaire de la Francophonie, dans la conduite des travaux et l'application du règlement intérieur de leur assemblée, doivent s'assurer du respect des droits et prérogatives des parlementaires de toutes les formations politiques représentées;

Réaffirmant également l'importance de l'existence d'une administration parlementaire neutre et professionnelle pour appuyer le président dans la gestion des affaires de l'assemblée;

Conscients que leur action est fortement conditionnée par les moyens mis à leur disposition, par l'environnement dans lequel ils exercent leurs fonctions et par leur propre pouvoir d'influence;

Reconnaissant que les parlementaires dans leur ensemble sont ceux qui peuvent le plus directement contribuer au renforcement de la démocratie ou à sa revitalisation;



Appuient toute initiative visant à la revalorisation et à la crédibilisation du rôle du parlementaire, député ou sénateur, puisque ce dernier est au cœur de l'activité des parlements et que la confiance de la population est un facteur déterminant de sa capacité d'action;

Conviennent d'accorder la plus grande importance au renforcement des capacités des assemblées à adopter les lois et à contrôler le budget et les actes des gouvernements dans l'intérêt des populations;

Entendent maintenir et renforcer le dialogue entre les institutions parlementaires et les citoyens et, à cet effet, s'engagent à travailler à la diffusion d'une information simple et précise sur l'action des élus et sur l'importance des institutions et des pratiques démocratiques, notamment en renforçant la concertation et les actions de coopération avec les organisations de la société civile ayant vocation en matière de renforcement démocratique;

Misent sur une participation accrue des citoyens, en particulier des femmes et des jeunes au renforcement de la démocratie parlementaire, grâce à une meilleure sensibilisation sur le rôle et le fonctionnement des assemblées législatives et à l'ouverture aux citoyens de toutes les portes des enceintes parlementaires, à travers des mécanismes de consultation entre la population et les élus;

Conviennent de poursuivre l'amélioration de la gouvernance des institutions parlementaires, en misant sur des règles administratives impartiales et transparentes, un partage clair des responsabilités ainsi que des mécanismes efficaces de vérification et de contrôle;

Conviennent de veiller à ce que l'institution parlementaire dispose effectivement de l'autonomie budgétaire ainsi que de ressources humaines, financières et matérielles appropriées et stables pour leur permettre de réaliser leur mission et de contribuer plus efficacement au renforcement démocratique;

Entendent œuvrer, appuyés par leur administration parlementaire, à renforcer leurs outils de gestion, tels qu'un plan stratégique, des politiques de gestion et une stratégie de communication publique, éléments essentiels pour inscrire l'action de la présidence et de l'administration parlementaire dans une pérennité institutionnelle;

Réitèrent l'importance de miser sur les compétences et les aptitudes personnelles essentielles au meilleur exercice de leur rôle et, à cet égard, s'engagent à favoriser les échanges entre eux ainsi que le partage de leur expérience afin de renforcer la démocratie dans toute l'aire francophone.

S'engagent à travailler étroitement avec les institutions de l'Organisation internationale de la Francophonie pour la réalisation des objectifs et actions définies dans la présente déclaration.